



Nb de membres en exercice : 64
 Nb de membres présents : 47
 Nb de membres votants : 60
 (dont 13 pouvoirs)
 Quorum atteint

Département de l'Allier
 Arrondissement de Vichy
 Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire

Envoyé en préfecture le 04/03/2022
 Reçu en préfecture le 04/03/2022
 Affiché le 
 ID : 003-200071470-20220214-DELIB202208-DE

DELIBERATION N°	2022.02.14/08
CLASSIFICATION	8.4

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du conseil communautaire du 14 février 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 14 février à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Collet-Mériaud à VARENNES-SUR-ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 8 février 2022 et sous la présidence de Monsieur Fabrice MARIDET, 1^{er} Vice-président délégué à l'Administration générale et aux Politiques Ressources humaines, remplaçant le Président empêché.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires : Jean-Michel ALLAIN, François ATHAYNE, Marie-France AUGIER, Gilles BERRAT, Christian BONNET, Aline BONNEAU, Bernard BOURACHOT, Xavier CADORET, Annie DEBORBE, Alain DECERLE, Eliane DERIOT, Franck FORTIN, Guy FRAISE, Odile FRANCHISSEUR, Roseline GOURDON, Jean-Louis GUINATIER, Catherine JONET, Guy LABBE, Christian LABILLE, Françoise LACAUX, Jérôme LASSOT, Jean-Pierre LECORNET, Alain LOGNON, Fabrice MARIDET, Christelle MARTINET SCHIRCH, Louis MERET, Christophe MINET, Jean-Noël MONIER, Isabelle MOULIN, Yves NOEL, Jean-Louis PERICHON, André PLESSAT, Yves PLOUHINEC, Chantal PROBOEUF, Henri PUJOS, Michel RAJAUD, Christophe RONGET, Maria SCHNEIDER, Monique SEROUX, Alain SOUFFERANT, Jean-François TOCANT, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE

Les conseillers suppléants : Bernard MALBRUNOT représentant Hervé CHOMET, Daniel MATRAT représentant Jacqueline LAUSTRIAT, François JULLIEN représentant Laurent TALON, Eric THINET représentant Guillaume LACROIX

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Pascal BAUDELOT à Guy LABBE, Marie Agnès BONIN à Alain LOGNON, Michel BRUNNER à Pascal VERNISSE, Jean-Luc COLLIN à Christian PERRIER, Arnaud DELIGEARD à Jean-Louis GUINATIER, Geneviève DESVIGNE à François ATHAYNE, Léopold GODART à Fabrice MARIDET, Marie-Jo MARGELIDON-FOUQUET à Marie-France AUGIER, Jean-Luc MARQUANT à Fabrice MARIDET, Aude PARRET BONMARTIN à Jean-Noël MONIER, Annie-France POUGET à Isabelle MOULIN, Odile REVERET à Xavier CADORET, Blandine SOCHET à Christian LABILLE,

Absents : Jean Michel GILLARDIN, Roger LITAUDON, Sylvain NAFFETAS, Marlène SANTOS,

Secrétaire de séance : Guy LABBE

N° 08 – FINANCES – Culture Patrimoine Tourisme – Préhistorama – Demande subvention fonctionnement – Département de l'Allier

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le plan de financement du fonctionnement prévisionnel pour l'année 2022 du Préhistorama,
- de solliciter l'aide du Département de l'Allier au titre de subvention de fonctionnement du Préhistorama comme il est présenté dans ledit plan de financement,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires, à signer la convention à intervenir avec le Département de l'Allier, les éventuels avenants, et tous documents correspondants.

Certifiée exécutoire la présente délibération
 Publiée ou notifiée le 04/03/2022
 Déposée en Préfecture le 04/03/2022

P.E.C.
 Le Président,

Envoyé en préfecture le 04/03/2022	Président, Egalité, Fraternité
Reçu en préfecture le 04/03/2022	
Affiché le	
ID : 003-200071470-20220214-DELIB202208-DE	
DELIBERATION N°	2022-02-14/00
CLASSIFICATION	8.4

RAPPORT DE PRESENTATION

N° 08 – FINANCES - Culture Patrimoine Tourisme – Préhistorama – Demande subvention fonctionnement –
Département de l'Allier

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2021.09.20/105 du 20 septembre 2021 par laquelle le conseil communautaire a décidé de modifier l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle relative à la « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire » par l'extension suivante :

- o Préhistorama (structure communale comprenant les biens et le service) situé La Gare – Châtelperron,

Vu le règlement d'attribution et de versement des subventions de fonctionnement adopté lors des réunions du Conseil Général d'octobre 2003,

Vu l'avis des membres du Bureau communautaire du 07 février 2022,

Il est exposé :

Au 1^{er} janvier 2022, le Préhistorama (ex-structure communale comprenant les biens et le service) situé La Gare à Châtelperron est intégré dans les services communautaires.

Sachant que le Département de l'Allier a adopté un règlement d'attribution et de versement des subventions de fonctionnement pour différentes activités qui représentent un intérêt départemental, l'activité du Préhistorama, par l'accueil et l'animation du site répond aux dispositifs dudit règlement. La mise à disposition des équipements de scénographies et du matériel par le Département conforte l'intérêt départemental du site.

Budget prévisionnel 2022 - Fonctionnement du Préhistorama

Dépenses (Montant TTC)		Recettes	
Dépenses de personnel	42 000 €	Département	20 000 €
Charges courantes	10 000 €	Recettes Visites	5 000 €
		Autofinancement	27 000 €
TOTAL.....	52 000 €	TOTAL	52 000 €

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'approuver le plan de financement du fonctionnement prévisionnel pour l'année 2022 du Préhistorama,
- de solliciter l'aide du Département de l'Allier au titre de subvention de fonctionnement du Préhistorama comme il est présenté dans ledit plan de financement,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires, à signer la convention à intervenir avec le Département de l'Allier, les éventuels avenants, et tous documents correspondants.